



CC Bretagne Romantique (Siren : 243500733)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Chapelle-aux-Filtzméens
Arrondissement	Saint-Malo
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/12/1995
Date d'effet	06/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. André LEFEUVRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	22, rue des Coteaux
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS
Téléphone	02 99 45 23 45
Fax	02 99 45 26 06
Courriel	bretagne-romantique@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	31 945
-----------------------------	--------

Densité moyenne 75,22

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Bonnemain (213500291)	1 406
35	Combours (213500853)	5 792
35	Cuguen (213500929)	791
35	Dingé (213500945)	1 618
35	Hédé (213501307)	1 974
35	La Baussaine (213500176)	632
35	La Chapelle-aux-Filtzméens (213500564)	773
35	Lanhélin (213501471)	973
35	Lanrigan (213501489)	139
35	Longaulnay (213501562)	616
35	Lourmais (213501596)	335
35	Meillac (213501729)	1 758
35	Plesder (213502255)	722
35	Pleugueneuc (213502263)	1 683
35	Québriac (213502339)	1 489
35	Saint-Domineuc (213502651)	2 265
35	Saint-Léger-des-Prés (213502867)	237
35	Saint-Pierre-de-Plesguen (213503089)	2 704
35	Saint-Thual (213503188)	756
35	Tinténiac (213503378)	3 537
35	Trémeheuc (213503428)	370
35	Tressé (213503444)	349
35	Trévérien (213503451)	848
35	Trimer (213503469)	178

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>DEVELOPPEMENT EOLIEN Définition, sur le territoire de la communauté de communes, des zones de développement de l'éolien sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le Syndicat Mixte du Pays de Saint Malo, et dépôt en Préfecture du dossier de proposition de création de ces zones.</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Gestion d'un service public d'assainissement non collectif comprenant les missions suivantes : - Mise en place d'un service de contrôle des installations neuves et du bon fonctionnement des installations - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur délégation des usagers.</i>

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Autres actions environnementales

L'environnement d'intérêt communautaire est défini comme suit : La protection et la mise en valeur de l'environnement par : - la réalisation d'actions partenariales mises en œuvre dans le cadre du Contrat Eau Paysage Environnement (CEPE) et de l'Agenda 21 - la réalisation d'actions éducatives de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable - participation à la valorisation des sites naturels suivants : la Forêt du Mesnil, la Rigole du Boulet, le Canal d'Ille-et-Rance et la Forêt de Coëtquen - mise en œuvre d'une politique de valorisation des haies bocagères, - construction, aménagement, entretien et gestion d'un Centre Environnement et Energies. Production et distribution de chaleur : création, gestion et exploitation d'un réseau de chaleur utilisant le combustible biomasse.

Sanitaires et social

- Action sociale

Les secteurs d'intervention de la communauté de communes dans le cadre du domaine de l'action sociale sont : - la lutte contre l'exclusion sociale : gestion et entretien d'un chantier d'insertion - construction, gestion et entretien d'un centre technique pour les besoins de fonctionnement du chantier d'insertion. - gestion et entretien d'une Maison de l'Emploi dont la mission est de coordonner l'ensemble des actions et des acteurs favorisant la recherche d'emplois, le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en recherche d'orientation et d'insertion professionnelles. - création et gestion d'un relais assistantes maternelles. - création et gestion d'un Point Information Jeunesse.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Les actions de développement économique d'intérêt communautaire consistent en : - La création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Relèvent de l'intérêt communautaire les zones d'activité économique existantes et futures ayant fait ou faisant l'objet d'une instruction à travers une procédure d'aménagement en application du code de l'urbanisme.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Les actions de développement économique consistent en : - La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la commercialisation des locaux à usage des pépinières d'entreprises, d'ateliers-relais, usines relais, d'hôtel d'entreprises, de bâtiment tertiaire, d'espace de télétravail ou toute structure adaptée à l'évolution du monde du travail. - La promotion et l'animation économique du territoire par : - l'assistance à la création ou à la reprise d'entreprises ou de commerces dans le cadre des services de l'Espace Entreprises, - l'organisation et/ou la participation à des forums, manifestations, salons et rencontres, événementiels contribuant au rayonnement du territoire

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

DEVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE Les actions en matière de développement de la vie culturelle du territoire consistent en : 1. Le fonds d'aide culturel : soutien aux acteurs culturels du territoire répondant à la majorité des critères qualitatifs suivants : - Organismes domiciliés sur le territoire - Manifestation faisant appel à des artistes et/ou techniciens professionnels - Privilégier les structures qui travaillent sur des projets à l'année - Actions en transversalité avec les autres axes du projet culturel communautaire : l'éducation artistique et/ou les bibliothèques - Actions rayonnant sur plusieurs communes - Mise en place de tarifs adaptés - Formalisation d'une démarche artistique et pédagogique - Caractère innovant de la manifestation - Mise en avant des ressources locales - Actions partenariales avec d'autres champs culturels et d'autres aspects de la vie culturelle communautaire (économie, solidarité, environnement...) 2. Le fonds de soutien à l'animation dans les communes : soutien aux dépenses de communication engagées pour l'organisation d'un événement qui contribue à l'attractivité du territoire 3. Soutien à l'animation et mise en réseau des bibliothèques du territoire 4. Mise en place et animation d'un contrat local d'éducation artistique, en partenariat par exemple avec le Ministère de la culture et de la communication et/ou le Ministère de l'éducation nationale...

- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>L' intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace concerne : - l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de ses schémas de secteur.</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>- l'harmonisation et la mise en cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales dans le cadre du SCOT et de ses schémas de secteurs - la numérisation des cadastres communaux.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>- la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation uniquement économique.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>- La réalisation de réserves foncières en vue de la mise en œuvre des ZAC communautaires et des équipements communautaires.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>L'intervention de la communauté de communes se limite, sur délégation du Conseil Général, à la mise en place de lignes internes au territoire et à l'organisation d'un dispositif de transport à la demande.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d' intérêt communautaire concerne : - la voirie interne aux zones d'activité définies dans la compétence en matière de développement économique - la voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires et des ZAC communautaires à partir des voies structurantes existantes (voirie nationale, départementale ou communale).</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>- la promotion et animation touristique du territoire à travers : - L'adhésion et la participation au GIT du Pays d'accueil touristique de la Baie du Mont Saint Michel, Bretagne Romantique. - Des actions spécifiques en liaison avec les hébergeurs et acteurs du territoire et transversales aux différentes compétences exercées par la communauté de communes (campagnes d'informations, de promotions, de signalétiques, d'événementiels, de formations...) - Soutien à des actions ou investissements tendant à contribuer à la promotion touristique du territoire et à sa mise en valeur - L'insertion dans les orientations des schémas régionaux et départementaux touristiques.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Sont déclarés d' intérêt communautaire en matière de logement : - l'élaboration d'une procédure de Programme Local de l'Habitat</i>
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d' intérêt communautaire <i>- le conseil et l'aide apportés aux communes pour l'aménagement de leurs espaces publics : - participation apportée aux communes ou aux organismes HLM dans le cadre d'opérations de construction de logements aidés, - participation à la mise en place de permanences de conseils aux habitants.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d' intérêt communautaire <i>Politique du logement social d' intérêt communautaire et action, par des opérations d' intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>- les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>- adhésion au syndicat mixte MEGALIS pour tout ce qui figure dans l'objet du syndicat.</i>

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

TRESORERIE DE TINTENIAC Gestion du bâtiment de la Trésorerie de Tinténiac au 1er janvier 2012. A compter de cette même date, la communauté de communes est obligatoirement propriétaire du bâtiment et de son terrain d'assiette.

PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes (membres ou extérieures) toutes études, missions ou prestations de service relatives aux frais de fonctionnement et d'investissement de la piscine. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention visée ci-dessus.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DE MUSIQUE (253502694)	SM fermé	43 464
35	SM DU PAYS DE SAINT MALO (253514764)	SM fermé	169 045
35	SM DU LYCEE A COMBOURG (253514467)	SM fermé	15 286
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
35	SMICTOM DES CANTONS DE BECHEREL COMBOURG HEDE TINTENIAC (253501167)	SM fermé	56 004

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)